

SÉANCE SPÉCIALE DU 12 NOVEMBRE 2018, 18 H 30.

Lundi, le 12 novembre 2018, se tient au lieu habituel et à 18 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 12^e jour de novembre 2018, 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Conteneurs – Ressourcerie – Renouvellement.
- 3.0 Entente de travail – Directeur général – Modification.
- 4.0 Mallette – Mandat – Récupération de taxes.
- 5.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 9^e jour du mois de novembre 2018.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

272-2018

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 12 novembre 2018, 18 h 30.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Conteneurs – Ressourcerie – Renouvellement.
- 3.0 Entente de travail – Directeur général – Modification.
- 4.0 Mallette – Mandat – Récupération de taxes.
- 5.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 12 novembre 2018, 18 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

273-2018

Conteneurs – Ressourcerie – Renouvellement.

- CONSIDÉRANT** la résolution 101-2017 qui retenait les services de E.J. Turcotte pour la fourniture de conteneurs de 40 verges cubes, ainsi que la vidange et le transport de ses conteneurs destinés à la ressourcerie;
- CONSIDÉRANT** l'option de renouvellement incluse pour l'année 2019.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne l'option de renouvellement avec E.J. Turcotte pour l'année 2019 pour la fourniture de conteneurs de 40 verges cubes, ainsi que la vidange et le transport de ses conteneurs destinés à la ressourcerie au coût ci-bas:

Seconde période 01/01/2019 au 31/12/2019		E.J. Turcotte	
		Prix unitaire forfaitaire	Total estimé
Métal	___\$/voyage x 2.75 v.m. X 12 m.	0,00	0,00
	___\$/tonne X 7.54 t.m. X 12 m.	(34,49)	(3 120,66)
Matériau x secs	___\$/voyage X 9.58 v.m. X 12 m.	186,55	21 445,79
	___\$/tonne X 53.66 t.m. X 12 m.	137,97	88 841,65
Déchets divers	___\$/voyage X 6.17 v.m. X 12 m.	186,55	13 812,16
SOUS-TOTAL			120 978,94
TOTAL			318 988,09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

274-2018

Entente de travail – Directeur général – Modification.

- CONSIDÉRANT** l'entente de travail intervenue avec le directeur général en 2016;
- CONSIDÉRANT** que cette entente prévoit une participation de l'employeur et de l'employé de chacun 8 % du salaire versé à un REER;
- CONSIDÉRANT** que l'employeur et l'employé souhaitent d'un commun accord, modifier l'entente.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu qu'à partir du 31 décembre 2018, le 8 % de part d'employeur du REER soit versé sous forme de salaire au directeur général et que celui-ci s'oblige dorénavant à cotiser à son REER par une retenue salariale de 16 %; le tout se faisant pratiquement à coût nul pour l'employeur. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

275-2018

Mallette – Mandat – Récupération de taxes.

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 30 octobre 2018 reçue de Mallette pour l'assistance dans la récupération de remboursement de taxe de certaines dépenses courantes et capitalisables.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition budgétaire de Mallette pour un bloc de 20 heures de service professionnel au taux horaire de 250 \$ pour la récupération de taxe relative à certaines dépenses courantes et capitalisables. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (18 h 35).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**